



SALAIRE DE L'APPRENTI

(base de rémunération au 1er Janvier 2023)

Rémunération mensuelle brute de la 1ère année de formation			
16-17 ans *	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
461,51 €	734,99 €	905,92 €	1 709,28 €
Rémunération mensuelle brute de la 2ème année de formation			
39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
666,52 €	871,73 €	1 042,66 €	1 709,28 €
Rémunération mensuelle brute de la 3ème année de formation			
55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC
940,10 €	1 145,22 €	1 333,24 €	1 709,28 €

En cas de changement de catégorie d'âge de l'apprenti en cours d'année, la rémunération est réactualisée le mois suivant.

* possibilité à partir de 15 ans si la classe de 3ème a été terminée

* signature du responsable légal